

**MAIRIE D'AUZANCES – 1 Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2024-21 portant
demande de financement au Conseil Départemental
de la Creuse pour la restauration
de la toiture de la chapelle Sainte Anne**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Considérant la nécessité de procéder à la restauration de la toiture de la chapelle Sainte Anne afin de préserver le mobilier et les statues à l'intérieur qui viennent juste d'être restaurés,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé auprès du Conseil Départemental de la Creuse, au titre de « la restauration du patrimoine », pour la restauration de la toiture de la chapelle Sainte Anne. Le devis de la SARL BERTHELIER et Fils s'élève à 30 579, 19 € HT pour la réalisation de ces travaux.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

<u>Coût de l'opération :</u>	30 579, 19 € HT
- Restauration de la toiture de la chapelle Sainte Anne	30 579, 19 € HT
<u>Total Recettes</u>	30 579, 19 €
• Subvention au Conseil Départemental de la Creuse (10%)	3 057, 92 €
• Part communale (90%)	27 521, 27 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ce projet.

Auzances, le 7 Octobre 2024
Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20241007-2024-21-AU
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024